

Délégation Départementale de l'Aude

Service émetteur : Pôle Santé Publique et Environnementale
Affaire suivie par : Lara GUILLEREZ
Courriel : Lara.guillerez @ars.sante.fr
Téléphone : 04 68 11 55 09
Date : 24/04/2023

Monsieur le Préfet de l'Aude
Direction des collectivités et du territoire
Bureau de l'administration territoriale
52, rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE cedex 9

A l'attention de Mme BUATAS

Objet : Dossier déposé par la commune de GINCLA en vue de la régularisation administrative des sources col du Blaou et Foun de Tury alimentant la commune de GINCLA.
DUP autorisant le prélèvement et prescrivant les périmètres de protection

Réf : Articles L 1321-1 à 10 et L1324-3 du Code de la Santé Publique
Articles L 214-1 à 6, L 214-8 et L215-3 du Code de l'Environnement

La commune de Gincla a déposé auprès de mes services, le dossier cité en objet. La demande porte sur la régularisation administrative des sources du Col du Blaou et Foun de Tury, alimentant la commune de GINCLA, par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, conformément aux dispositions de l'article L1321 du Code de la Santé Publique.

Cette procédure est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux captées, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, et les terrains d'accès aux ouvrages, afin de préserver le point d'eau de toute pollution éventuelle.

Ce dossier est jugé recevable et complet et je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique de 1 mois, en application du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. L'enquête publique se déroulera sur les communes de Gincla et Montfort-sur-Boulzane et la mairie de Gincla sera le siège de l'enquête.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli, 4 exemplaires du dossier (+3 clé USB) accompagnés de la notice d'enquête publique et de la fiche de liaison. Ce document indique les référents techniques et administratifs de l'ARS, qui se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

P/Le directeur Général
La DD adjointe du DD11


Dominique MESTRE PUJOL